Mesure SIG-éco21

Eclairage

Diminuez votre consommation d'électricité en rénovant vos installations d'éclairage. Optez pour du LED et de la détection de présence.

Subvention

Jusqu'à 50% de l'investissement

Le calcul de la prime se fait proportionnellement aux économies d'énergie. Par conséquent, plus les économies d'énergie sont élevées, plus le retour sur investissement est court.

Impact

Réduisez votre consommation d'électricité jusqu'à 80%

Les installations qui fonctionnent 24/24h ou les éclairages fonctionnant avec de vieilles technologies d'éclairage ont un énorme potentiel d'économies si elles sont remplacées par du LED avec détection de présence.

Déductions

Environ 25% du montant de l'investissement.

La déduction d'impôt est liée à vos conditions fiscales.

Optimisez votre éclairage

Cette solution est idéale pour faire des économies d'électricité rapidement, tout en augmentant la valeur de vos bâtiments.

Pour réaliser des travaux, il suffit de contacter l'un de nos électriciens partenaires SIG-éco21, ou votre électricien habituel. Il se rendra sur les lieux pour effectuer un devis et une simulation des économies d'énergies.

Tous les éléments seront alors à disposition pour prendre une décision : le coût des travaux, les économies d'énergies, le montant de la prime SIG-éco21 et le temps de retour sur investissement.

Une fois la décision prise, l'électricien effectue les travaux et soumet tous les documents nécessaires à l'obtention de la prime.

Plus d'informations

Solutions d'optimisation des installations techniques proposées par SIG-éco21

Conditions d'obtention

- Bâtiment situé dans le canton de Genève
- Economies d'énergies suite aux travaux
- Installation de détecteurs de présence
- La prime est valable 12 mois

Outil en ligne SIG-éco21 pour simuler et déposer une demande : https://outils.eco21.ch/